



## **Décisions prises en 2007 pour l'attribution des aides aux employeurs d'apprentis**

### **Intervention de Michel Jeau**

La communication sur l'attribution des aides aux employeurs d'apprentis qui nous est soumise nous interpelle alors que nous sommes en pleine période de préparation du budget de la Région dans le cadre d'une crise financière importante.

Si l'on ne peut que se réjouir des critères de qualité qui ont été introduits en 2006 et de la simplification votée en juin de cette année, il serait souhaitable que les critères d'attribution de ces aides soient également redéfinies concernant les entreprises à qui elles sont destinées.

En effet, on a pu constater que des entreprises issues de grands groupes industriels, commerciaux ou financiers bénéficient de ces aides. Dans cette communication se côtoient les groupes Alcatel, Auchan, Banque Populaire, Crédit Agricole, EDF-GDF, INEO, groupe SUEZ et le boulanger ou le menuisier du village, nous pensons qu'une approche différente doit se faire pour l'attribution des aides.

Notre groupe propose que le Conseil Régional réfléchisse à la modification des conditions d'attribution afin que seules les PME et TPE non issues de ces groupes soient bénéficiaires de ces aides.